

Modalités de l'accompagnement - VAE

Le processus de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) repose sur un accompagnement structuré et individualisé, permettant au candidat de valoriser ses compétences et d'obtenir le diplôme correspondant à son expérience professionnelle. L'accompagnement peut durer 6 ou 12 heures selon le profil et les besoins du candidat. Ce processus se déroule en plusieurs étapes détaillées ci-dessous.

Phase 1 : Réflexion approfondie permettant de resituer la demande de certification dans le projet professionnel et personnel 2h (si accompagnement de 6 heures : 1h) – entre octobre et décembre

Objectifs :

- Approfondir le projet
 - Pourquoi une VAE ?
 - Pertinence du choix du diplôme en fonction du projet
- Faisabilité pédagogique
- Définition claire des enjeux et des règles
- Explication de ce qui est attendu (présentation réfléchie de l'expérience, étayée par des preuves argumentées)
- Présentation de la démarche d'auto-évaluation accompagnée
- Présentation du dossier VAE vierge et de ses différentes parties

Phase 2 : Relecture du parcours 2h30 (accéléré 1h30) – entre janvier et février

Objectifs :

- Réflexion en profondeur du candidat sur son expérience et ses compétences
- Accompagner la personne afin qu'elle aborde son expérience de manière réflexive et formalisée
- Accompagner la personne dans sa recherche de preuves pertinentes

Phase 3 : Analyse descriptive des activités 2h30 (accéléré 1h) – entre février et mars

Objectifs :

- Aboutir à la présentation d'expériences significatives dans une dimension d'analyse du travail
- Méthodologie
 - Exploration de l'activité (l'accompagnateur questionne, invite à préciser, aide à synthétiser, favorise l'expression écrite et orale)

Phase 4 : Assistance à la description écrite des activités 3h30 (accéléré 1h30) – entre mars et mai

Les questions et les remarques permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury.

Atelier d'écriture : l'ensemble du travail d'accompagnement fonctionne sur la méthodologie d'atelier d'écriture (minimiser les écarts entre la qualité de l'expression orale et sa formalisation à l'écrit).

Rassemblement des preuves : preuves administratives et preuves permettant d'éclairer le jury sur son expérience.

Phase 5 : Préparation de l'entretien avec le jury 1h30 (accéléré 1h) – entre juin et septembre

L'accompagnateur expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront être posées au regard de l'expérience. Préparation du candidat à la présentation orale et au développement de certains points de l'expérience.

Université Paris Panthéon Assas
Centre de Formation Permanente
4 rue Blaise Desgoffe

Mathilde.HAMOUD@u-paris2.fr
01 53 63 86 26 / 13